

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03574
Numéro SIREN : 898 303 573
Nom ou dénomination : OAK

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/012641

OAK
Société A Responsabilité Limitée au capital de 2 597 000 euros
Siege Social : 43 Chemin de la Sauvegarde
69130 ECULLY

898 303 573 RCS LYON

BILAN AU 30 JUIN 2021

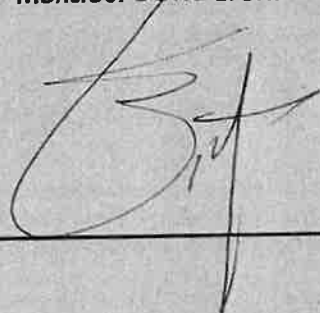
**DOCUMENTS DEPOSES AU
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LYON**

1- Bilan, compte de résultat et annexe

2- Affectation du résultat

DOCUMENTS CERTIFIÉS CONFORMES.

Le Gérant,
Monsieur David EICHHOLTZER



Implid Expertise Conseil

Société d'Expertise Comptable
159 Route de Closon - 74330 POISY

imp/id

**OAK
(SARL)**

43 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE

69130 ECULLY

BILAN AU : 30/06/2021

N° SIRET : 89830357300015

Code NAF : 7022Z

Désignation de l'entreprise : <u>OAK</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>3</u>		
Adresse de l'entreprise <u>43 CHEMIN DE LA SAUVEGARDE</u>		<u>69130 ECULLY</u>	Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>	
Numéro SIRET* <u>8 9 8 3 0 3 5 7 3 0 0 0 1 5</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. <u>3 0 0 6 2 0 2 1</u>	N-1 <u>1 0 0 0 0 0</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
En cours de production de biens		BN	BO	
En cours de production de services		BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	
Marchandises		BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	
Autres créances (3)		BZ	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE	
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	STOCKS *	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
	Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
	CP		CR	
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cépiq/Quadrax

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : OAK

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2..597...000.....)	DA	2 597 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	391 294
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 988 294
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 275
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 990
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	9 265	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 997 559	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 265	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : OAK		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD	FE	FF	
			FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	5 246	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA		
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 246	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	5 246	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	399 530	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	399 530	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	399 530	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	394 284	

Désignation de l'entreprise : OAK

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 990		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	399 530		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 236		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	391 294		
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HIO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HIP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6		obligatoires	A9
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		dont cotisations Madelin	A7
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 16/04/2021 au 30/06/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 997 558.84 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 391 293.78 Euros.

L'exercice a une durée de 3 mois, couvrant la période du 16/04/2021 au 30/06/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans un contexte général incertain sur la durée de l'épidémie et ses conséquences économiques, compte tenu de ces mesures et sur la base des informations connues à la date d'arrêté des comptes, la société estime qu'il n'existe pas à cette date d'incertitude significative sur la continuité de son exploitation et qu'elle sera en mesure de faire face à ses échéances de trésorerie pour l'exercice en cours.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)

(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 16/04/2021 au 30/06/2021

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations			2 592 000
TOTAL			2 592 000
TOTAL GENERAL			2 592 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			2 592 000	2 592 000
TOTAL			2 592 000	2 592 000
TOTAL GENERAL			2 592 000	2 592 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

<u>Etat des créances</u>		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée		1 046	1 046	
Débiteurs divers		3 900	3 900	
TOTAL		4 945	4 945	

<u>Etat des dettes</u>		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés		6 275	6 275		
Impôts sur les bénéfices		2 990	2 990		
TOTAL		9 265	9 265		

OAK
SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 2 597 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 43 CHE DE LA SAUVEGARDE
69130 ECULLY

898 303 573 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 JUILLET 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021

« DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2021 s'élevant à 391 293,78 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 391 293,78 euros

Affectation :

A la réserve légale Ledit compte s'élève ainsi à 19 564,69 euros.	19 564,69 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 0,07 euros par part	172 000,00 euros
AU compte « Autres réserves » Ledit compte s'élève ainsi à 199 729,09 euros.	199 729,09 euros

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 172 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement le 15 août 2021.

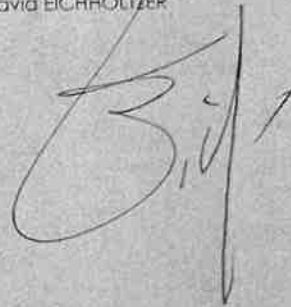
De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code

✍

général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes. »

Pour copie certifiée conforme,
Le Gérant,
Monsieur David EICHHOLTZER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Eichholtzer', written over the typed name.